

FINALES DÉPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT 2025-2026

Article 1 - Conditions de participation

L'épreuve se déroule en trois échelons :

- échelon départemental ;
- échelon régional ;
- échelon national.

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

La participation aux Finales par classement n'est pas obligatoire.

Les joueurs désirant y participer doivent s'inscrire sur SPID Espace MONCLUB.

Une participation financière de 10€ sera due pour tous les joueurs et les joueuses.

Seuls les poussins et les poussines ne peuvent pas participer à cette compétition.

Article 2 - Déroulement des parties

Dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Les balles en plastique ne seront pas fournies par l'organisation.

Article 3 - Tableaux

Les finales départementales par classement comportent huit tableaux :

DAMES

- tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points)
- tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points)
- tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points)
- tableau F12 : joueuses classées 10, 11, 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points)

MESSIEURS

- tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points)
- tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points)
- tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points)
- tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points)

Le classement à prendre en compte est le classement de la phase en cours.

Article 4 - Echelon Départemental

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

Le coefficient affecté aux Finales Départementales par classement est : 1,25.

Article 5 - Déroulement sportif

Dans chaque tableau, les joueurs sont placés en fonction des points inscrits sur la licence lors de la phase en cours dans des poules de trois ou quatre joueurs, en évitant que 2 joueurs d'un même club soient dans une même poule. A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final en respectant l'article I.305.4 des règlements sportifs.

Le tableau se déroule par élimination directe, et classement en fonction du nombre de qualifiés pour l'échelon régional.

Ce nombre est fixé par la Commission Sportive Régionale en fonction du nombre total d'engagés au Critérium Fédéral à l'issue du quatrième tour.

Pour le tableau H8, le nombre maximal de joueurs engagés est limité à 126.

Dans les autres tableaux, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée.

Article 6 - Forfaits

La date limite des inscriptions est fixée au mercredi soir (20h00) précédant l'épreuve.

Pour les forfaits, application de l'article III.113 des règlements sportifs.

Une pénalité financière de 20 € sera appliquée pour tout forfait non excusé après le jeudi soir 20H00 précédant la compétition.

Article 7 - Retard

Si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque zéro point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

Le responsable départemental est :

Marc FELICI

06 60 64 78 19

marc.felici@sfr.fr